

Direction de l'accès à l'information et  
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 17 juillet 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.141**

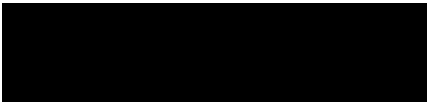


Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 7 juin dernier, visant à obtenir les lignes de conduite en matière de gestion contractuelle adoptées conformément à la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* du Secrétariat du Conseil du trésor ou autrement.

Vous trouverez ci-joint le document répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Annie Larivière

p. j 2